

PRÉSENTATION DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 14 JANVIER 2026

Le présent document contient l'ensemble des diapos présentées lors de la réunion publique qui s'est tenue le 14 janvier 2026.

Il est précisé que la dernière diapo n'a pas été présentée mais explicite des précisions qui ont été apportées oralement.

PROJET DE CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CRISENOY (77)

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
RÉUNION PUBLIQUE
14 JANVIER 2026

SOMMAIRE

1. **Présentation des intervenants**
2. **Participation par voie électronique**
3. **Présentation du rôle du garant**
4. **Contexte du projet**
5. **Retour sur la procédure administrative dans sa globalité**
6. **Présentation du projet de Centre Pénitentiaire de Crisenoy**

Temps d'échange



AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

LES ACTEURS : LES PORTEURS DE PROJET

L'UTILISATEUR :

**LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET
L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**



SON RÔLE DANS LE PROJET

C'est l'Administration Pénitentiaire, l'une des directions du ministère de la Justice, qui sera chargée de la gestion quotidienne du centre pénitentiaire une fois celui-ci créé.

**Direction de l'administration
pénitentiaire (DAP)**

**Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Paris (DISP Paris)**

LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

**L'AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE (APIJ)**



SON RÔLE DANS LE PROJET

L'APIJ est le maître d'ouvrage. Elle supervise le projet de construction du futur établissement pénitentiaire. Elle coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de la réalisation du projet.

Contact par le site de la PPVE :

www.ppve-epcrisenoy.fr

Ou par mail :

ppve-crisenoy@registre-dematerialise.fr

LES ACTEURS : LE GROUPEMENT DE CONCEPTION / RÉALISATION

Entreprise Mandataire



La maîtrise d'œuvre

CARTA - REICHEN ET ROBERT ASSOCIÉS
ARCHITECTES - URBANISTES

WTFA

BE Structure



BE Environnemental



BE Fluide



Entreprises générales





AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

PARTICIPATION PAR VOIE ELECTRONIQUE

DU 12 JANVIER 2026 AU 13 FÉVRIER 2026



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de Seine-et-Marne

Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne



Mme. Dominique GANIAGE
Garant de la CNDP

dominique.ganiage@garant-cndp.fr

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE

Vis-à-vis de toutes
les parties
prenantes



NEUTRALITÉ

Par rapport au
projet



TRANSPARENCE

Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-
vis du responsable du
projet



ARGUMENTATION

Approche
qualitative des
contributions, et
non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION

Aller à la
rencontre de tous
les publics

LES ACTEURS : LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

La CNDP, une autorité administrative indépendante, qui garantit le respect du droit à l'information et la participation

*« Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »*

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005



AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

PRÉSENTATION DU RÔLE DU GARANT

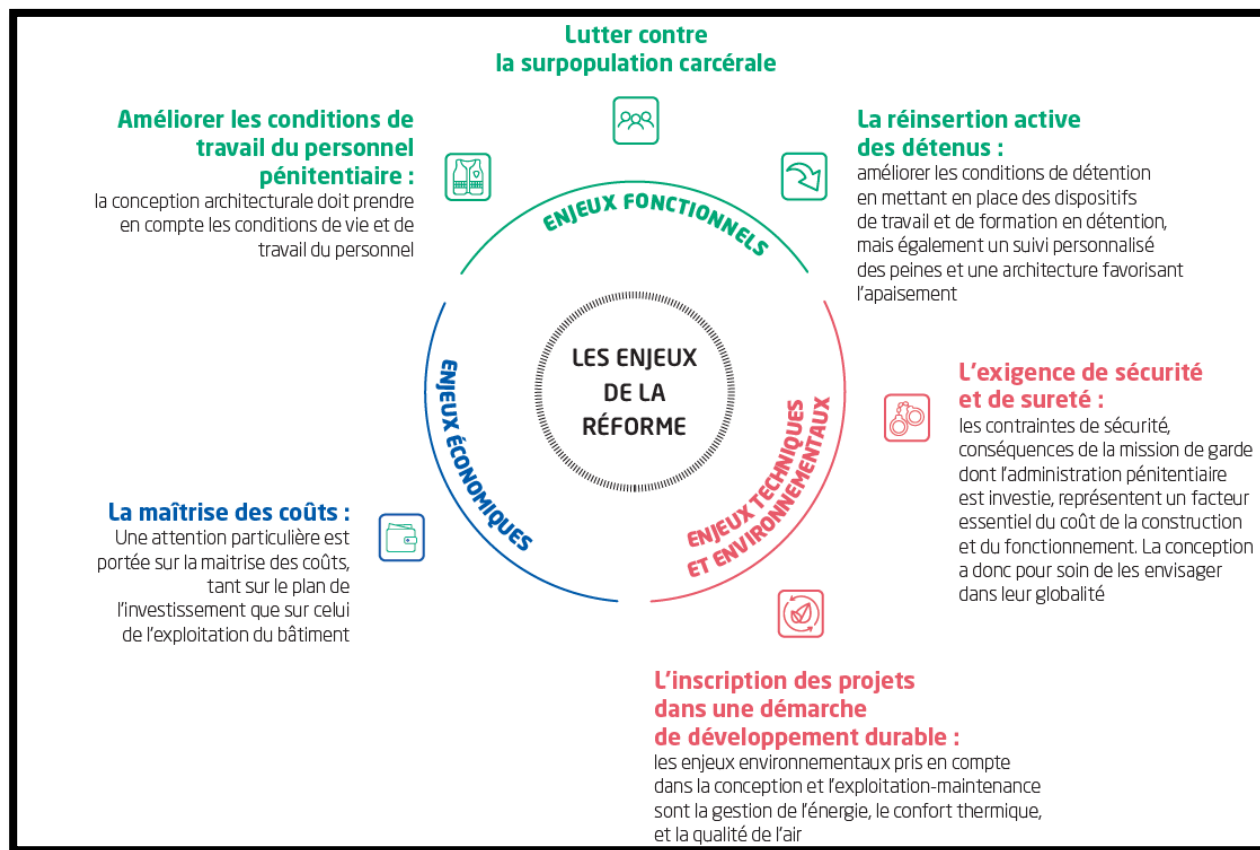
- **S'assurer le respect des principes de la CNCP**
 - les modalités de participation
 - la qualité, sincérité, intelligibilité des informations échangées
 - la qualité des modalités données au public pour s'exprimer
- **Dresser le bilan de la concertation**
 - Dispositif et participation
 - Questions et propositions/ réponse du maitre d'ouvrage



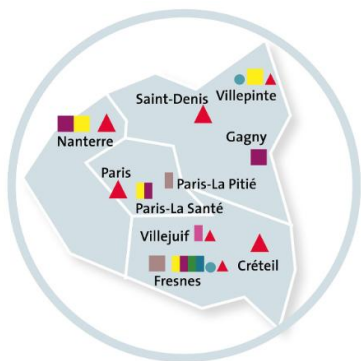
AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

CONTEXTE DU PROJET

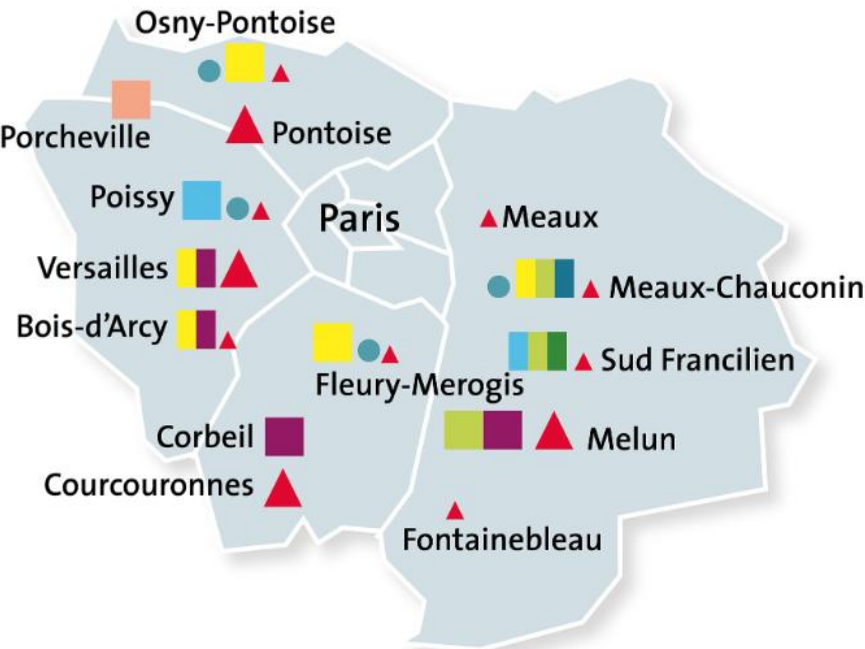
OBJECTIFS MAJEURS



LA SITUATION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE



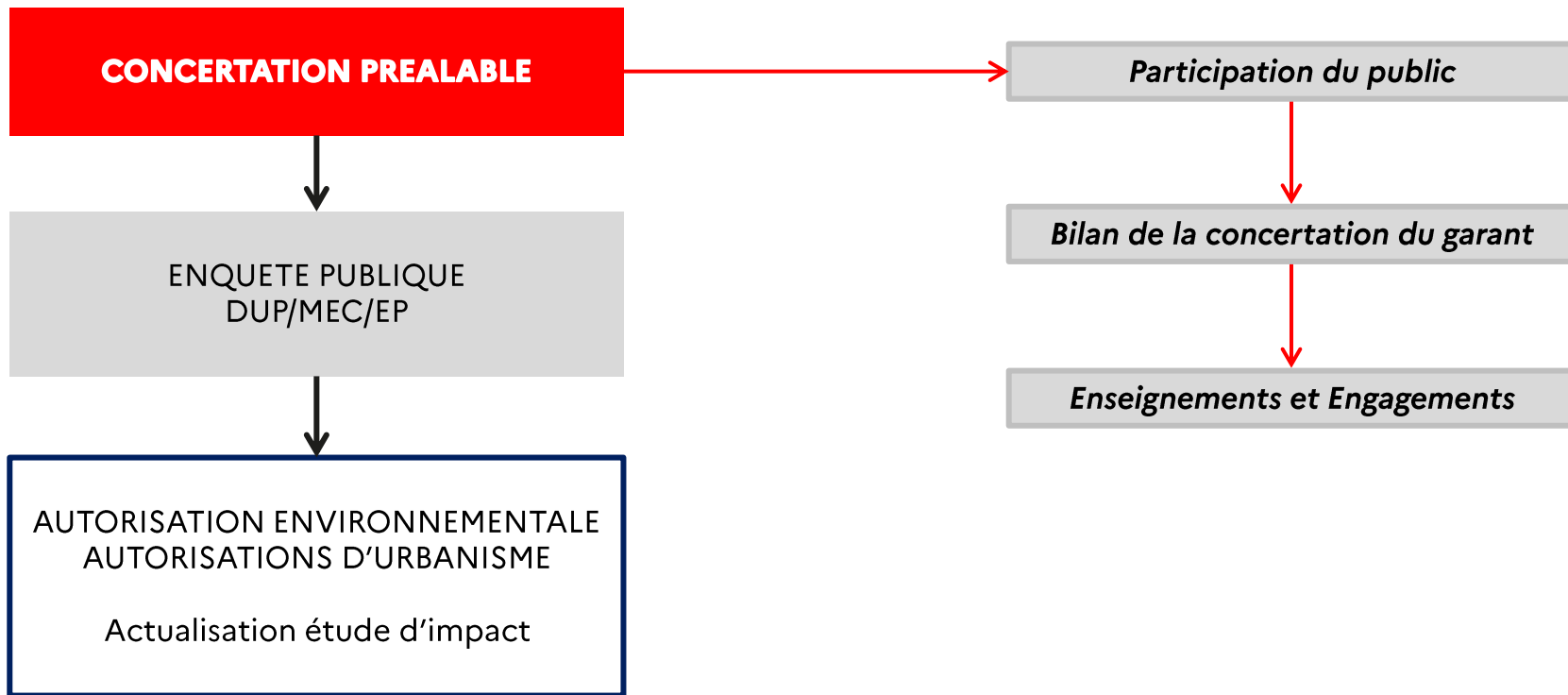
- Maison d'arrêt
- Centre de détention
- Maison centrale
- Centre de semi-liberté
- Quartier pour peines aménagées
- Centre pénitentiaire
- Etablissement pénitentiaire pour mineurs (EPM)
- Etablissement public de santé national (EPSNF)
- Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
- Antenne SPIP
- Unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA)
- Unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI)
- CNE
- Pôle de rattachement des extractions judiciaires



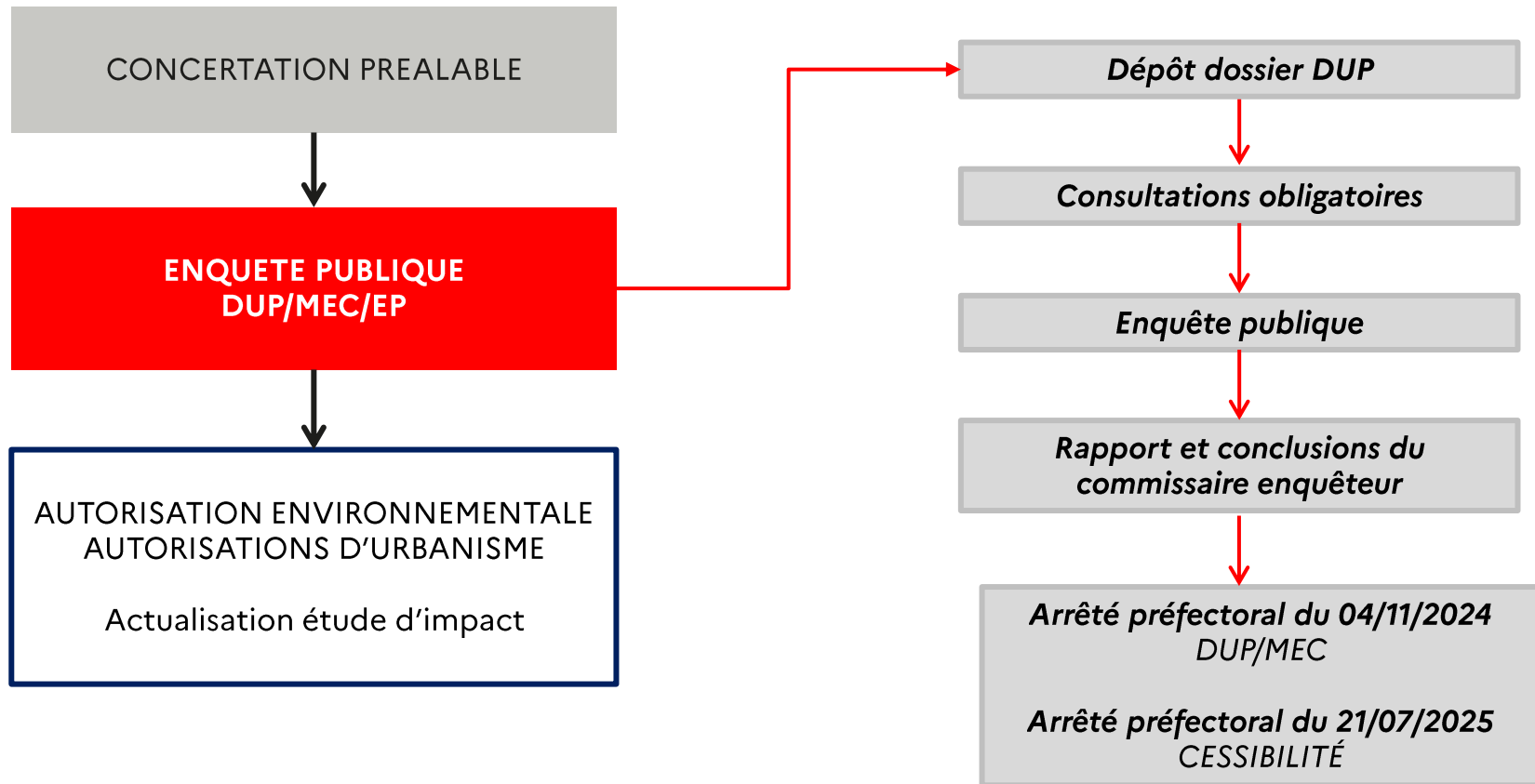
	Nationale	Ile de France
Moyenne d'occupation	135 %	160%
besoin	20 000 places	6 000 places

RETOUR SUR LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE DANS SA GLOBALITÉ

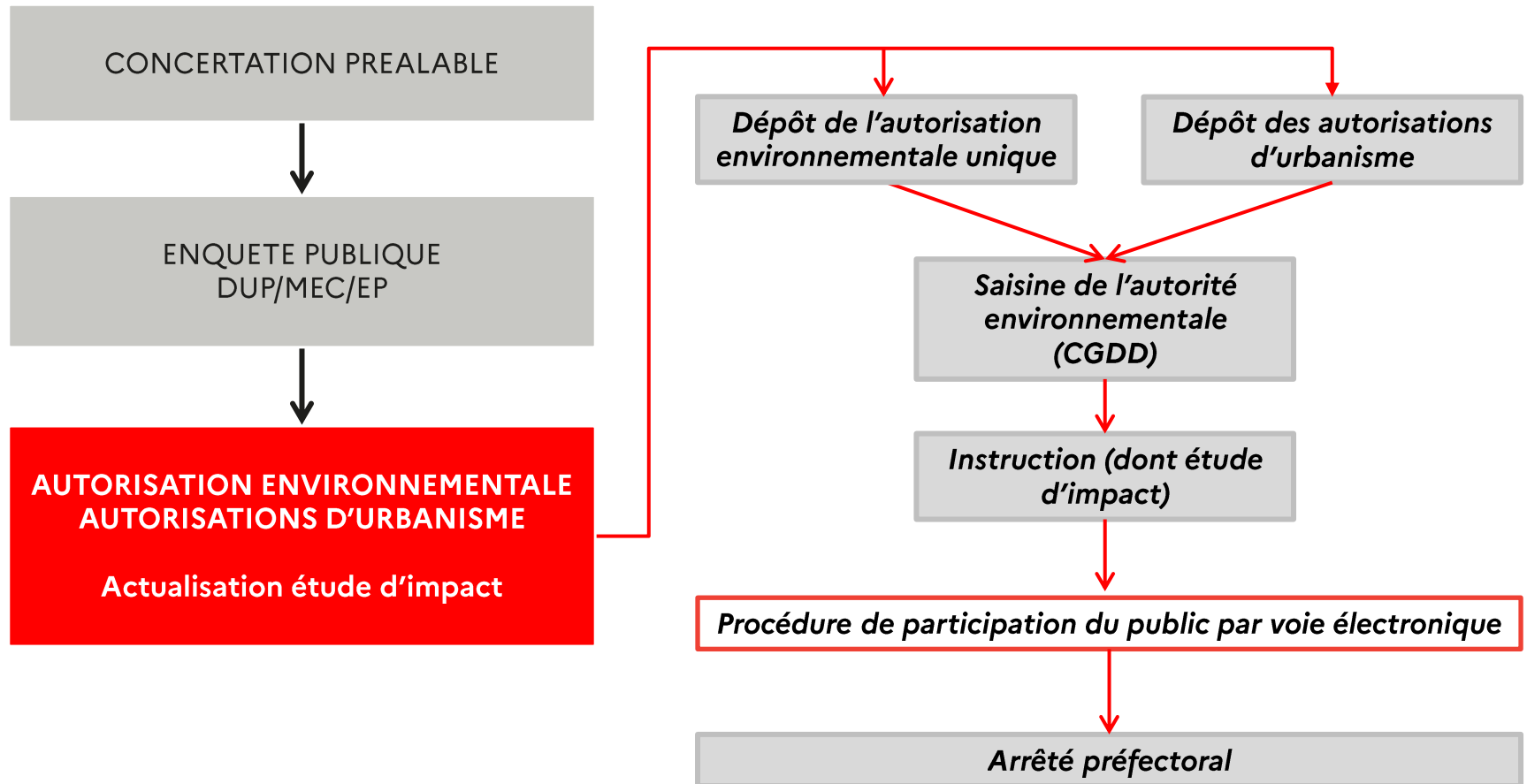
LA CONCERTATION PRÉALABLE



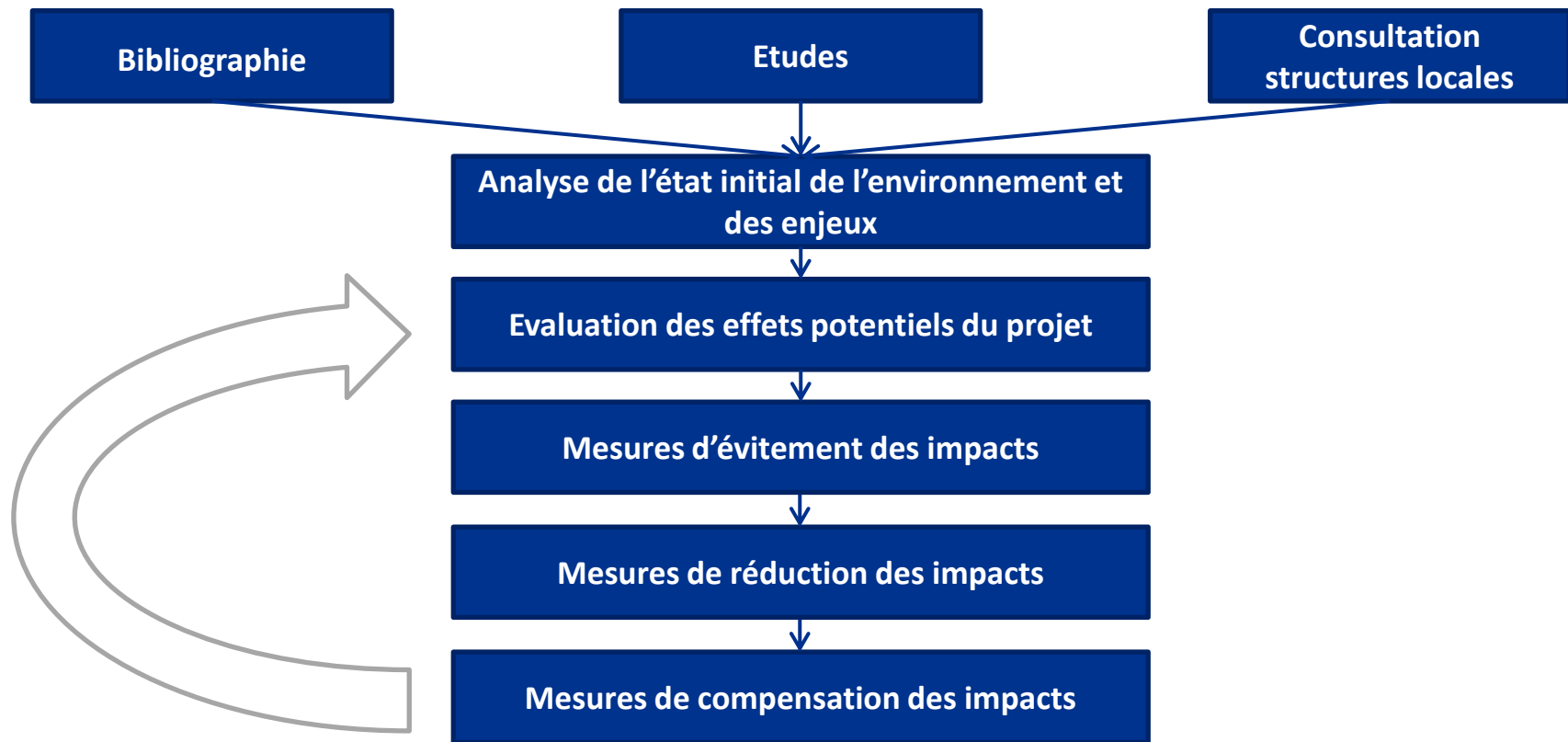
L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DUP



L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DUP



LA DÉMARCHE ÉVITER RÉDUIRE ET COMPENSER



Les incidences du projet sur l'environnement sont analysées à chaque étape du projet entraînant l'actualisation de l'étude d'impact (Code de l'env. L.122-1-1 III).

LE CONTENU DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Etat initial	<i>Complet au stade de la 1^{ère} aut. (DUP)</i>
Description du projet	<i>Actualisation</i>
Enjeux	<i>Actualisation</i>
Impacts	<i>Actualisation</i>
Mesures	<i>Actualisation</i>

Les incidences du projet n'ayant pu être complètement identifiées ni appréciées lors de l'instruction de la première autorisation (déclaration d'utilité publique), l'APIJ a actualisé l'étude d'impact en procédant à une nouvelle évaluation de ses incidences notables sur l'environnement et la santé.

L'actualisation de l'étude d'impact intègre ainsi les incidences du projet tel que décrit au stade du permis de construire.

PRÉSENTATION DU PROJET DE CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CRISENOY

PROGRAMME DU PROJET / DONNÉES CLÉS



CENTRE PÉNITENTIAIRE

- 3 bâtiments hors enceinte
 - 17 bâtiments en enceinte
 - 7 quartiers d'hébergement
- 1000 places**



CAPACITAIRE & SURFACE

- 53 000 m² SDP dont :
- 25 600 m² d'hébergement
- 7 500 m² d'atelier
- 10 500 m² de lieux de vie



AMBITIONS

- Soutenir une insertion active
- Garantir la dignité de la personne
- Assurer de bonnes conditions de travail au personnel pénitentiaire
- Sécuriser le site



AMBITION ENVIRONNEMENTALE

- Composer avec un site et son environnement
- Préserver la biodiversité : maintenir un espace à vocation écologique
- Maîtriser le confort acoustique et thermique



ENJEUX

- Sécuriser
- Rassurer
- Apaiser
- Insérer

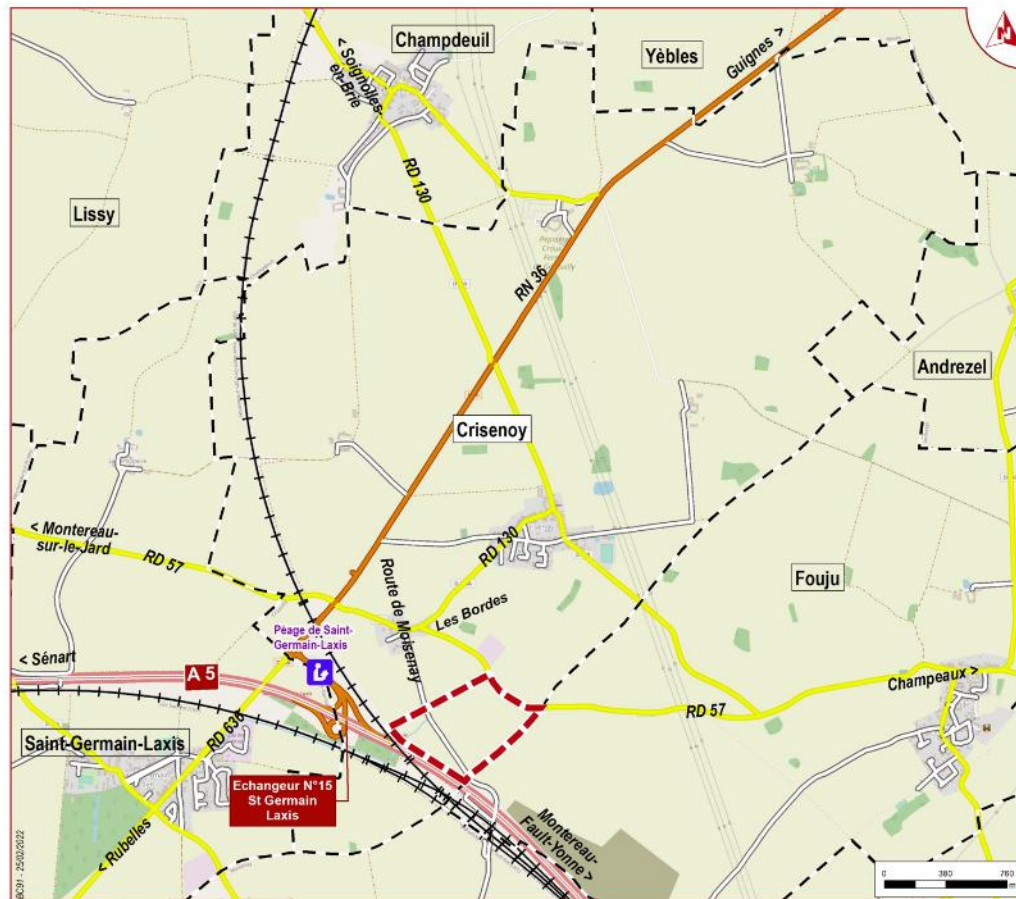


SURETÉ

- Sureté Passive via l'architecture
- Sureté Active



Site bordé par la RD57 au Nord et par l'A5 et la voie ferrée au Sud.



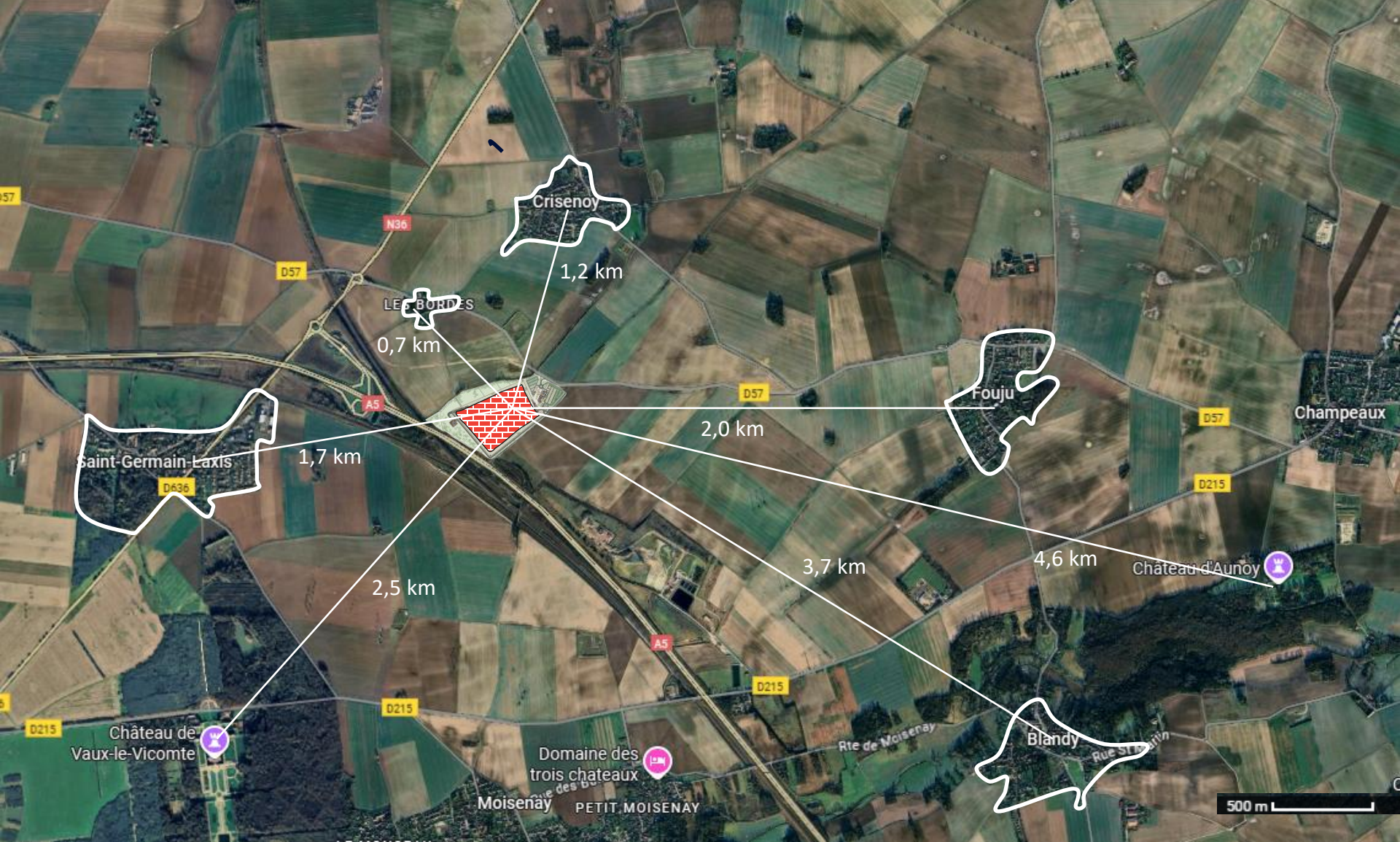
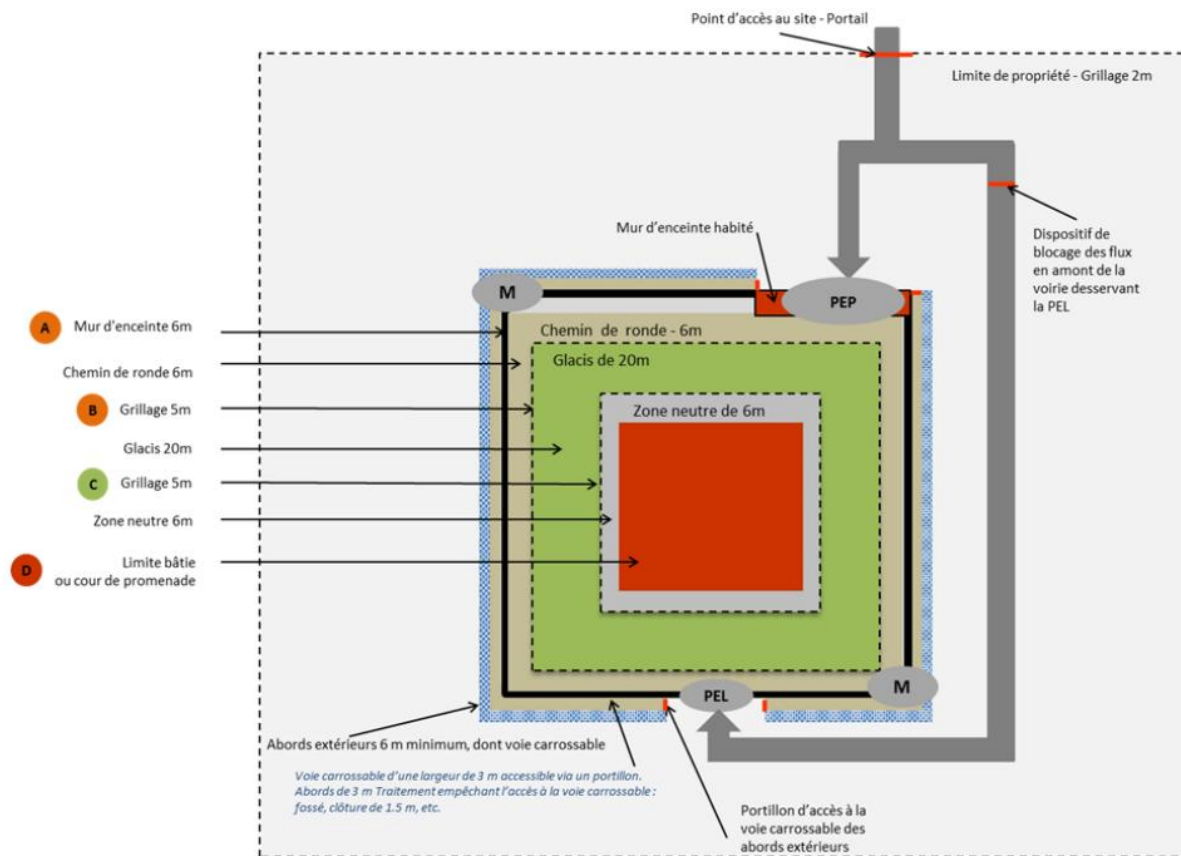
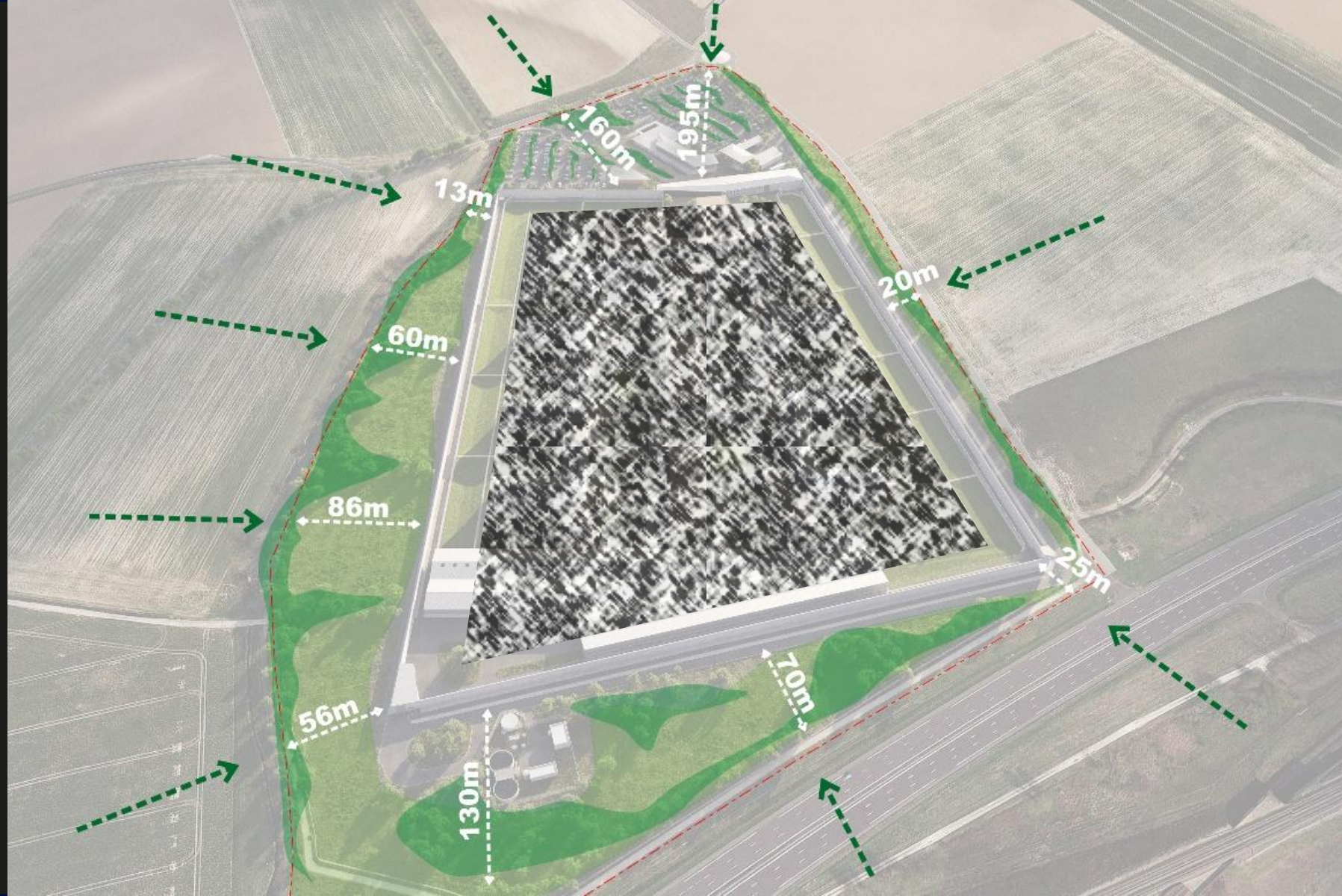


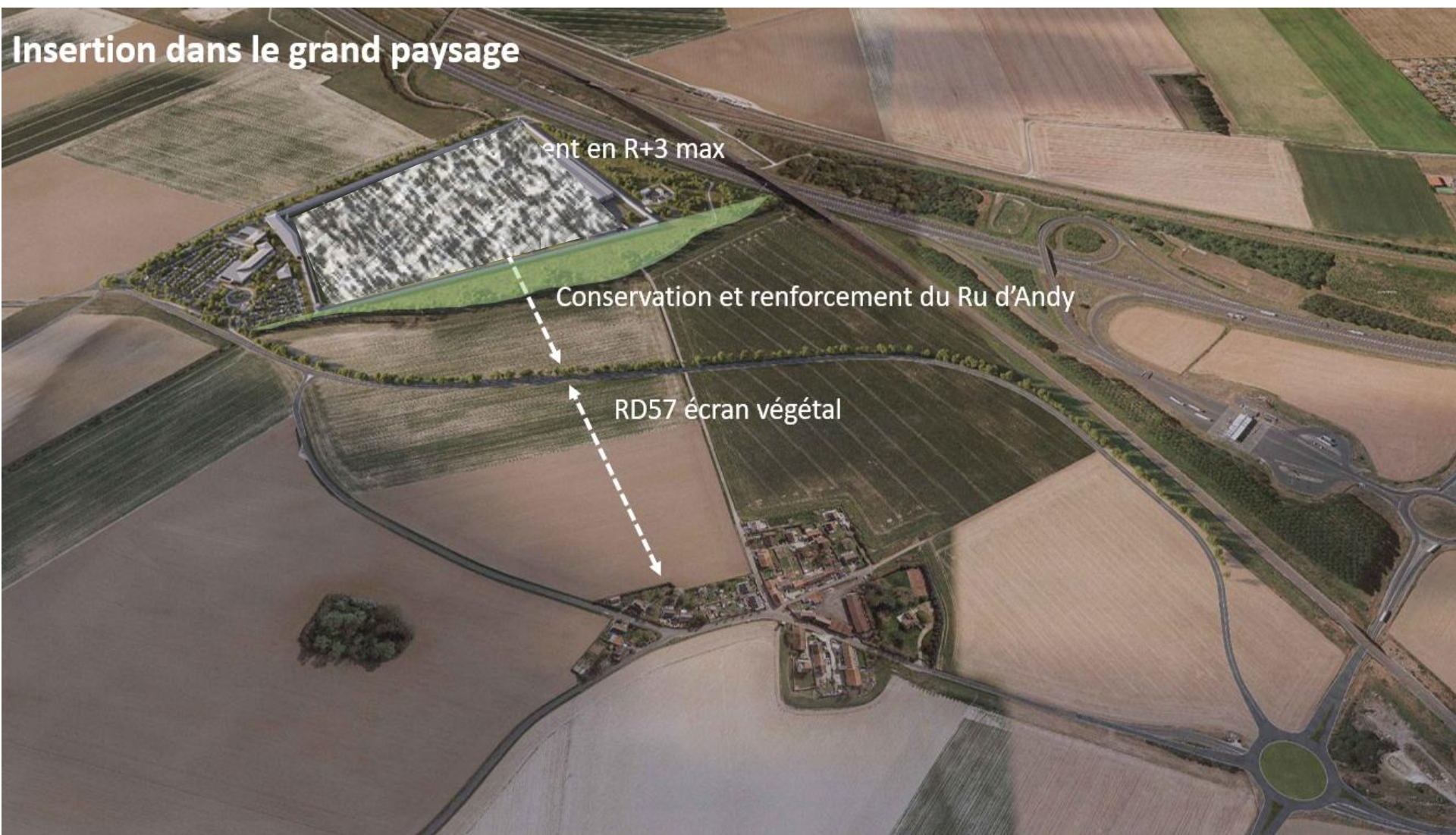
SCHÉMA TYPE DE FONCTIONNEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE







Insertion dans le grand paysage



ent en R+3 max

Conservation et renforcement du Ru d'Andy

RD57 écran végétal

PERSPECTIVES

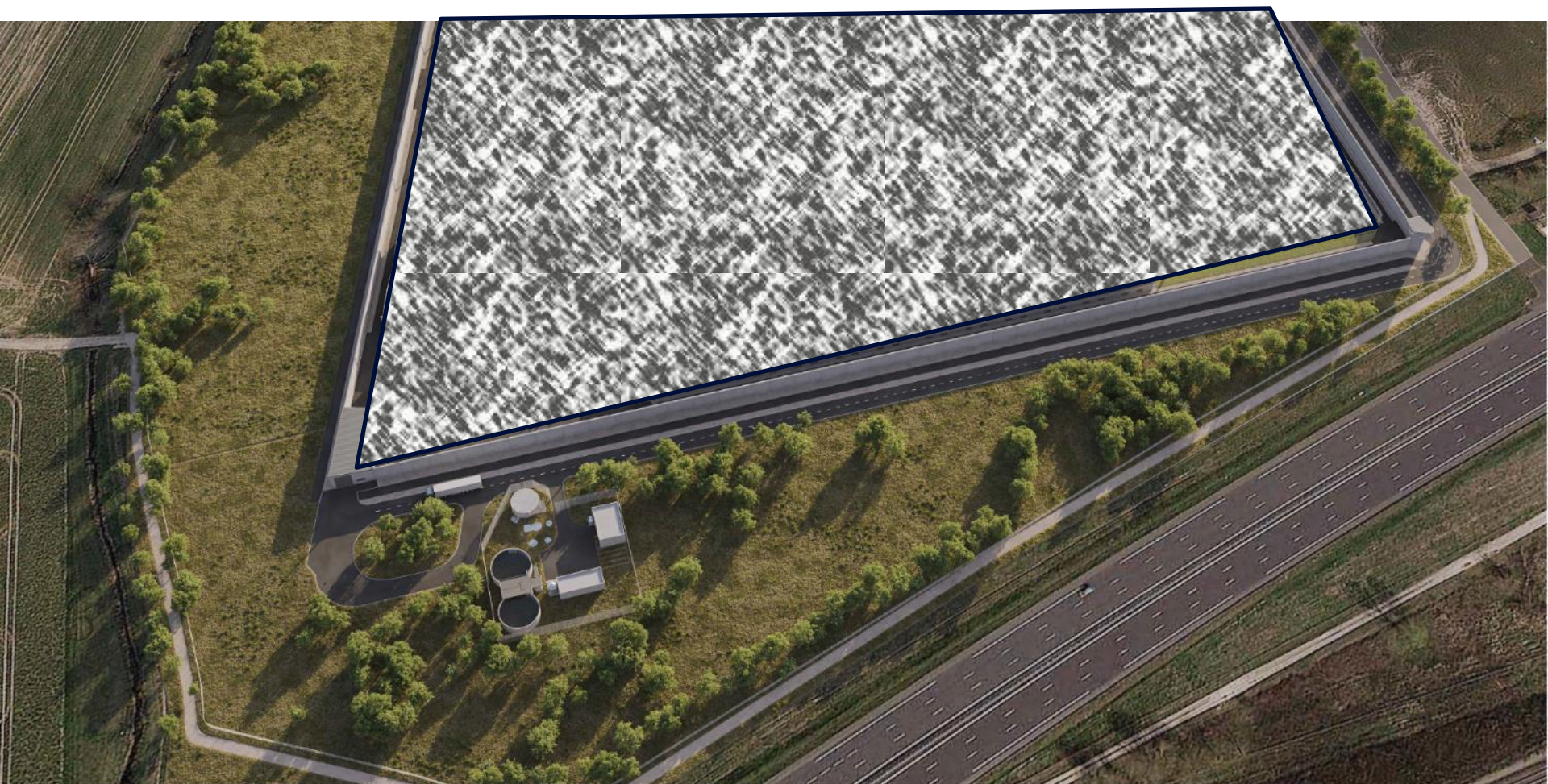




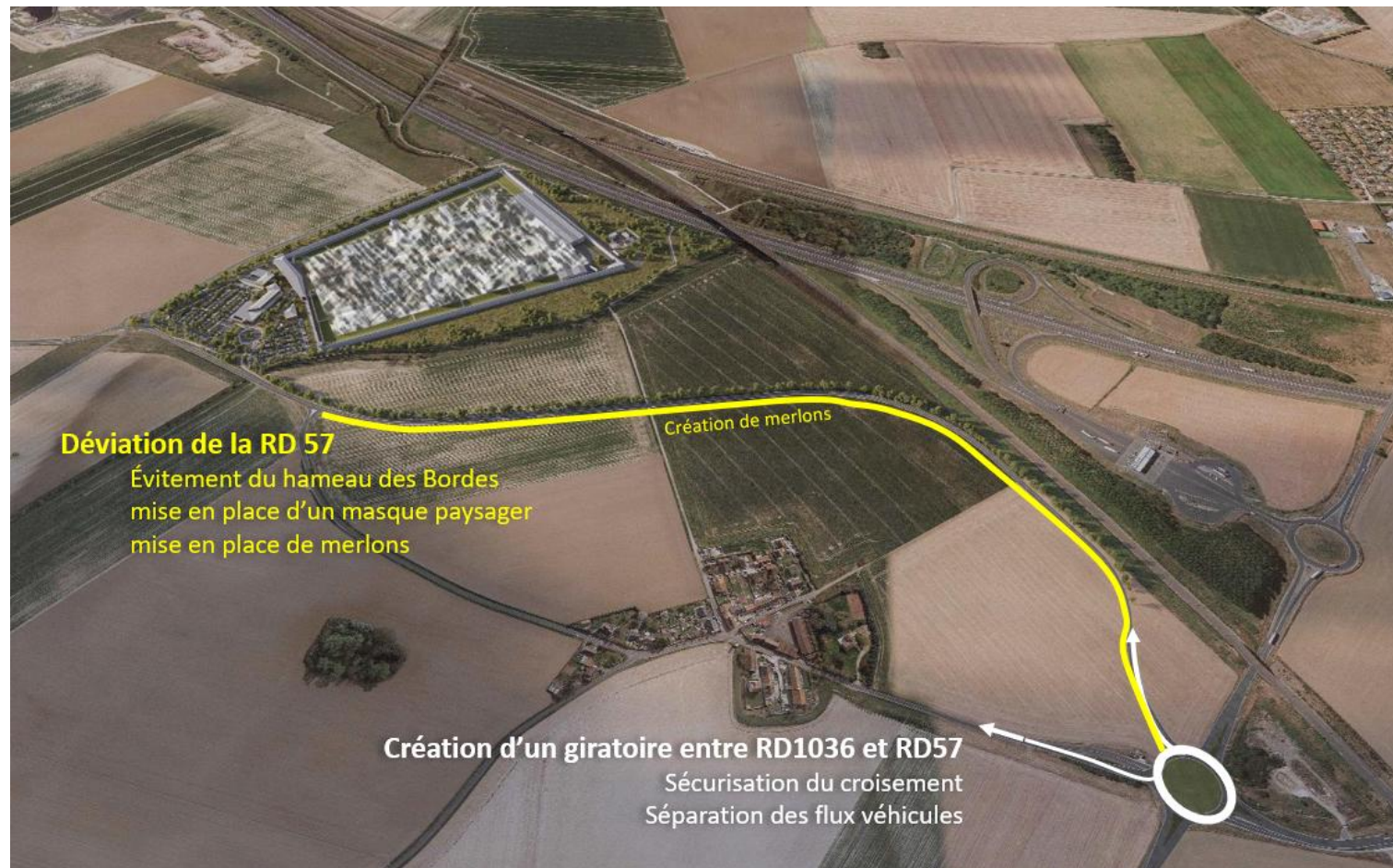
LA SÉQUENCE D'ENTRÉE : LE PARVIS INSTITUTIONNEL



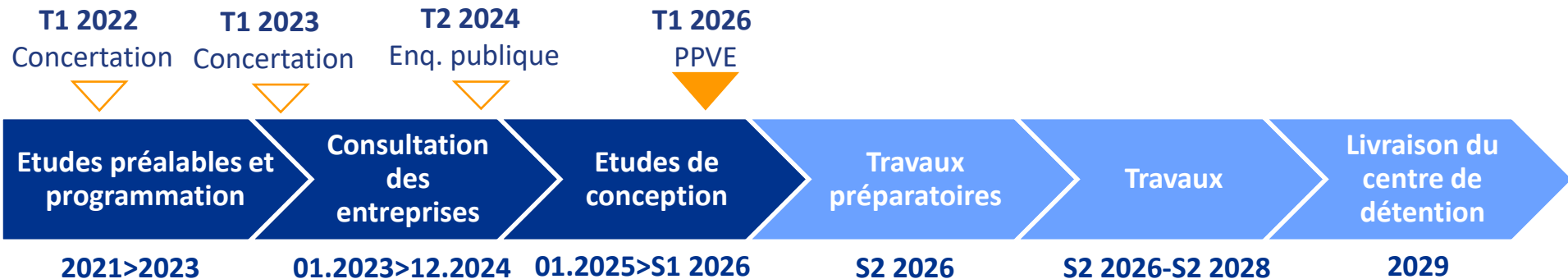
ESPACES EXTÉRIEURS – ZONE SUD



AMÉNAGEMENTS ROUTIERS



PLANNING DE L'OPÉRATION



Temps d'échange

PRÉCISIONS DONNÉES ORALEMENT PENDANT LA RÉUNION PUBLIQUE

Page 26



La diapo page 26 vise à présenter le projet dans son environnement et, en particulier, à le situer par rapport aux communes voisines.

Les points de mesures sont donc situés au cœur des communes et du site d'implantation.

page 31



La diapo page 31 présente la distance vis-à-vis des habitations le plus proches.

Les points de mesures visent à présenter la distance entre les premières constructions du projet (mur d'enceinte) et les première habitations (de Crisenoy et du hameau des bordes).

Cela explique que les mesures présentées sont inférieures à celles affichées précédemment.